fortement peut-être, si l'on considère les deux propositions suivantes, très simples, mais, à mon sens, essentielles:

a) pour conserver nos marchés intérieurs canadiens et nos marchés actuels à l'étranger, pour en conquérir de nouveaux, nous devons produire, à des prix concurrentiels, des biens qui sont en demande;

b) pour produire de tels biens d'une façon concurrentielle, il nous faut conquérir tous les marchés intérieurs et extérieurs possibles afin de réaliser des économies d'échelle et de spécialisation.

En d'autres termes, pour vendre, par exemple, de l'équipement minier, forestier, scolaire, médical sur le marché canadien, il faut le plus souvent pouvoir en vendre à l'étranger, de façon à obtenir des coûts de production concurrentiels.

La fusion des deux ministères de l'Industrie et du Commerce est justement la «reconnaissance administrative»—si je puis employer cette expression—de cette corrélation vitale entre le développement industriel et l'expansion commerciale. Le reste de la réorganisation est conforme à ce principe de base.

Chacun des sous-ministres adjoints aura des responsabilités domestiques et extérieures. Ainsi, le premier sous-ministre adjoint, M. Kniewasser-bien connu de plusieurs députés-sera responsable de la gestion et de la coordination, tant au Canada qu'à l'étranger, dans le domaine du développement industriel et commercial. Le sous-ministre adjoint affecté à la division du Fonctionnement, M. Head, sera chargé de la gestion et de la coordination des neuf «directions» d'exploitation du ministère qui, en passant, comprennent l'habillement et les produits textiles. J'imagine que cela rappelle des souvenirs à l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Les «directions» neuf sont. suivantes:

Habillement et textiles; Produits chimiques: Électricité et électronique; Machines; Matériaux; Agriculture, pêches et produits alimentaires; Produits du bois; Industries aérospatiales, maritimes et ferroviaires, et, finalement, Transport mécanique. Ces «directions» seront notamment chargées de services de promotion et de consultation auprès des fabricants, exportateurs ou non. Elles devront formuler et mettre à exécution les programmes d'aide pour le secteur dont elles sont responsables, à la lumière des études qu'elles effectueront relativement aux problèmes et aux possibilités de vente des produits en cause, au Canada comme à l'étranger.

Le sous-ministre adjoint affecté aux services extérieurs, M. Mundy—également comptable au premier sous-ministre adjoint—sera

responsable du Service des délégués commerciaux et de la Direction des programmes internationaux de défense. M. Mundy mettra l'expérience de son groupe, en matière de commercialisation à l'extérieur, au service de l'orientation du développement industriel au pays.

Le sous-ministre adjoint de la division de la politique commerciale et industrielle, M. Schwarzmann, aura aussi une «juridiction» domestique et extérieure. Il sera directement responsable à M. Warren—sous-ministre bien connu—de la politique commerciale, notamment de la négociation des accords internationaux, mais la Direction générale du conseiller en politique industrielle relèvera aussi de lui.

Monsieur le président, je pourrais continuer à détailler les responsabilités domestiques et extérieures, industrielles et commerciales de chaque haut fonctionnaire, mais je vais m'en abstenir.

## [Traduction]

Ces exemples servent à illustrer la méthode intégrée que je viens d'expliquer et que le nouveau ministère entend adopter dans l'exécution du mandat élargi qu'il demande au Parlement.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous entretenir brièvement du tourisme, dont sera également chargé le nouveau ministère, secteur qui rapporte annuellement un milliard de dollars dont bénéficiera notre balance des paiements. L'attitude qu'entend adopter le ministère à l'égard du développement de notre industrie touristique et de l'expansion au Canada des revenus provenant du tourisme, s'inscrit également dans la méthode intégrée, même si ces questions font l'objet d'un programme distinct au sein du nouveau ministère.

La Direction générale du tourisme comprendra d'abord l'Office de tourisme du gouvernement canadien, un service de publicité principalement chargé d'attirer les visiteurs de tous pays au Canada. Comme on le sait, il compte déjà 24 représentants à l'étranger. La Direction comportera également une division vouée à l'étude de notre industrie touristique nationale et de ses besoins sur le plan de la croissance et du développement, afin de répondre aux exigences du marché touristique international au sein duquel il existe une forte concurrence. Il va sans dire que l'exécution de ces fonctions se réalisera en collaboration étroite avec l'industrie, les provinces et les autres ministères fédéraux dont les attributions s'associent à l'expansion des attraits et des aménagements touristiques au Canada. Ici aussi, les aspects international et national seront étroitement liés.

Puis-je maintenant dire un mot de ce besoin d'innovation industrielle et de la